

**COMITE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA FLORIDIENNE CHIMIE S.A.
ET HOGANAS BELGIUM
REUNION DU 23 FEVRIER 2011**

Présents:

Pour le groupe des riverains:

COUPE Serge
DELEHOZEE Philippe, membre du CVz'A
RENARD Marc, membre du CVz'A
VERHAEGHE Bernard, membre du CVz'A

Pour le groupe des entreprises:

GUMUSBOGA Ismet, Chef SIPP - FLORIDIENNE CHIMIE S.A.
LONNOY Viviane, Q SE Manager - HOGANAS BELGIUM
PETE André Louis, Directeur administratif et financier - FLORIDIENNE CHIMIE S.A.
RASNEUR Vincent, Directeur Général, HOGANAS BELGIUM
VLAJCIC Simon, Directeur Général, FLORIDIENNE CHIMIE S.A.

Pour le groupe autorité et administrations:

DESMET Véronique, Service environnement - Ville d'ATH
GLAUDE Muriel, Chef de Division – HAINAUT DEVELOPPEMENT
PRIMOSIG Géry, Attaché - D.P.A. – S.P.W.
VIGNOBLE Raymond, Echevin de l'Environnement, Ville d'ATH

Excusés:

TRENTESEAUX Danielle, riveraine

Comme il s'agit d'une première réunion, Madame GLAUDE demande que chacun se présente brièvement.

1. Présentation de ce qu'est un comité d'accompagnement et établissement d'un ROI

Un comité d'accompagnement est un organe de dialogue et non de contrôle, ce rôle revenant au service légalement habilité à cet effet, à savoir le Département de la Police et des Contrôles (le D.P.C.). Son rôle n'est pas non plus de servir d'alibi ni pour les autorités, ni pour les entreprises. Par contre, il peut et même devrait permettre de régler les problèmes ponctuels surgissant du fait des exploitations.

Un Comité d'accompagnement est constitué de représentants des administrations et autorités communales, des entreprises et des riverains. Le rôle plus particulier des représentants des riverains est de servir de relais entre la population, l'entreprise et les administrations.

D'autre part, pour ce qui est des relations avec la presse, il n'est nullement interdit à l'une ou l'autre partie de communiquer avec la presse. Simplement, seuls les communiqués ayant reçu l'aval de toutes les parties peuvent être émis au nom du Comité mais rien n'empêche les riverains de faire part d'un point de vue qui leur est propre, sans confusion possible quant au nom de qui ils s'expriment.

En ce qui concerne le règlement d'ordre intérieur, Madame GLAUDE remet une proposition de règlement d'ordre intérieur établie sur base des règlements d'ordre intérieur adoptés pour d'autres comités. Il est décidé de reporter l'approbation du règlement d'ordre intérieur à la prochaine réunion et que chacun fasse parvenir ses amendements et commentaires à Madame GLAUDE qui intégrera le tout pour renvoyer le règlement d'ordre intérieur ainsi modifié.

En ce qui concerne le procès verbal de la réunion, il est envoyé rapidement après la réunion aux personnes présentes et celles-ci envoient leurs commentaires, remarques et amendements dans les 15 jours (ouvrables) après la réception du procès verbal qui est alors renvoyé à tous les membres du comité. L'approbation définitive se fait par mail ou par courrier dans les 10 jours ouvrables de la réception du procès verbal amendé. Si de nouvelles modifications devaient encore être apportées, elles feront l'objet de l'approbation de l'ensemble des membres de la même manière et ce jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de modifications. Le procès verbal ne pourra être diffusé qu'après l'approbation de l'ensemble des membres.

Monsieur DELEHOZEE demande si la composition du groupe "représentants des riverains" est figée ou si d'autres riverains peuvent éventuellement assister occasionnellement à l'une ou l'autre réunion.

Madame GLAUDE pense qu'il est souhaitable qu'il n'y ait pas trop de personnes autour de la table. Il avait été convenu de se limiter à 5 personnes pour le groupe des représentants des riverains mais rien n'empêche les riverains de se concerter pour désigner 5 effectifs et 5 suppléants. Dans ce cas, les suppléants reçoivent les documents tout comme les effectifs, ce qui leur permet d'être informés de ce qui se dit au comité d'accompagnement. Ainsi s'ils assistent occasionnellement à une réunion, ils savent de quoi on parle.

Un résumé du procès verbal approuvé sera mis sur le site Internet de la Ville.

2. Point sur les nuisances des entreprises: bruit, émissions atmosphériques, charroi

Pour les riverains d'HOGANAS, c'est le bruit qui est la plus grande nuisance de manière générale pour les deux entreprises.

Monsieur DELEHOZEE souligne également l'inquiétude des riverains par rapport aux rejets atmosphériques et à leur impact sur la santé. Il y a eu un bio monitoring qui a rassuré en partie la population.

Monsieur VLAJCIC précise que ce bio monitoring a été réalisé en 2009, l'activité n'a pas changé et le nouveau permis est plus contraignant. Il y a également eu REACH et tous les produits de FLORIDIENNE CHIMIE S.A. ont été enregistrés avec succès.

En ce qui concerne les contrôles, il pense que peu d'entreprises ont autant de contrôles que HOGANAS et FLORIDIENNE CHIMIE S.A. On peut expliquer toutes les contraintes que l'on a, on doit faire réaliser toute une série d'analyses par un organisme indépendant et chaque écartement de travailleur pour raison de santé, doit être justifié.

REACH est régulièrement mis à jour.

Monsieur VERHAEGHE signale que l'indépendance des organismes de contrôle est parfois remise en cause.

D'autre part, le bio monitoring ne tient pas compte du bruit, or il est subi par certains riverains. Le bruit, c'est quelque chose d'important et rien ne s'est amélioré ces dernières années. Il pense que le seul moyen d'améliorer la situation, c'est un écran anti-bruit.

Monsieur PRIMOSIG précise que le bruit est un problème complexe. Sa propagation est fonction des conditions climatiques, du degré d'hygrométrie. Il n'est pas certain de l'efficacité d'un écran anti-bruit ainsi par exemple pour un stand de tir, avec de panneaux de 12 mètres de haut, on a gagné un dixième de dB.

Par ailleurs, il y a le respect de la norme et la nuisance et respect de la norme ne veut pas nécessairement dire qu'il n'y a pas nuisance.

Monsieur RENARD pense qu'il faudrait faire une étude globale et pas une mesure une fois chez un riverain. Il insistera à plusieurs reprises sur ce point.

Monsieur VLAJCIC pense que les problèmes vont se résoudre car l'activité la plus bruyante, c'est-à-dire l'activité plomb va progressivement diminuer pour être finalement arrêtée afin de répondre aux prescriptions légales qui imposent la sortie du plomb pour le marché européen au 1^{er} janvier 2015. Cette activité avait déjà fortement diminué en 2010 mais on n'a pas eu l'impression que les gens avaient ressenti cette diminution.

Le nouveau bâtiment est construit selon les normes les plus modernes, les machines seront moins bruyantes et l'isolation du bâtiment sera plus performante.

Monsieur RENARD insiste sur le fait qu'il faut objectiver pour pouvoir apporter des améliorations.

Monsieur VLAJCIC souligne la complexité du bruit. Il y a aussi un phénomène d'adaptation au bruit. Cela ne veut évidemment pas dire qu'il ne faut pas travailler sur le problème.

Monsieur VERHAEGHE signale également que la perception du bruit c'est subjectif et qu'il faut prendre cet élément en compte. Mais pour l'instant, la question, c'est l'intensité du bruit qu'il faut prendre en compte.

Monsieur VLAJCIC précise qu'il y a 3 activités différentes. L'activité plomb représente les 2/3 de l'activité globale et elle diminue. Pour les autres activités, on n'est pas encore revenu au niveau d'avant la crise mais on s'en rapproche. Dès que quelqu'un appelle, on fait une mesure. Le problème, c'est qu'on n'a pas une activité en continu, on arrête et on redémarre les installations en permanence. Le bruit de fond, pour lequel il y aurait une accoutumance, n'est pas constant.

Monsieur VERHAEGHE souligne le phénomène de lassitude chez les riverains. On appelle une fois, deux fois, trois fois puis on est résigné si cela ne change pas.

Monsieur VLAJCIC ajoute que chaque fois qu'il y a un appel, ils sont obligés d'aller voir dans l'usine. On a mis des silencieux mais parfois le problème est plus complexe et c'est la technologie qu'il faut revoir.

Monsieur VLAJCIC demande s'il y a des experts qui vont intégrer le bruit de la Ville et des deux usines.

Monsieur RENARD signale qu'on le fait pour les poussières. On pourrait envisager de le faire pour le bruit.

Monsieur PRIMOSIG pense qu'il faut d'abord définir une méthodologie, il y a des experts pour cela. La Région wallonne a agréé toute une série de laboratoires et la procédure d'agrément a été revue dernièrement car elle se voulait plus stricte (AGW du 1^{er} juillet 2010 relatif aux conditions et modalités d'agrément des laboratoires ou organismes en matière de bruit).

Monsieur VLAJCIC soulève un autre problème, il ne faudrait pas que si on trouve une solution pour un problème, on aille créer un problème ailleurs. La difficulté, c'est qu'il y a deux usines et des gens entre les deux.

Monsieur RASNEUR ajoute que quand on a quelqu'un qui est dans la cour en face comme Monsieur COUPE, on sait ce qu'il entend.

Monsieur VLAJCIC signale que si on veut une amélioration sur l'installation actuelle, il faut faire un gros investissement. Par contre, on peut faire une étude et voir d'où vient le problème. Mais il se peut aussi qu'en solutionnant un problème, on mette quelque chose d'autre en évidence.

Monsieur RASNEUR précise qu'HOGANAS travaille déjà avec quelqu'un. De plus il y a des machines dont on sait qu'elles sont bruyantes, il ne faut pas un expert pour cela. Pour cela on fait un capotage. Pour les ventilateurs sur le toit, on a une étude en cours pour voir ce qu'on peut faire, c'est donc un processus en cours. Un écran acoustique a été commandé, cela représente 45 000 euros. Il espère qu'il y aura une réelle amélioration.

3. Etat d'avancement du projet d'investissement de la FLORIDIENNE CHIMIE S.A.

Monsieur VLAJCIC signale que la tour de mélange est arrivée à sa taille maximale de 35 mètres. Le bâtiment devrait être couvert début mars. On termine l'installation intérieure et on va démarrer progressivement dans le courant du mois de juin pour arriver à une activité optimale au mois de septembre.

Il est prévu de faire une journée portes ouvertes le dimanche 2 octobre mais comme il s'agit d'un site Seveso Haut, si on souhaite faire la visite, il faudra s'enregistrer au préalable.

Cela permettra aussi de pouvoir mieux s'organiser pour accueillir correctement tous les visiteurs. L'inauguration quant à elle aura lieu le jeudi 29 septembre. On espère être en production maximale à partir de septembre. Progressivement, on va tourner jour et nuit et dans quelques années, peut-être aussi le week-end.

Les travailleurs auront des équipements blancs qui témoigneront bien qu'il n'y a pas de poussières. Il n'y aura pas d'effluents ni liquides, ni gazeux.

Comme on a perdu du temps en raison des conditions hivernales, on va avoir 3 à 4 personnes de la société de construction qui vont continuer à travailler le soir. Cela ne devrait pas faire de bruit. C'est plutôt du travail de vissage.

Dans la demande de permis, il y a la possibilité de prendre d'autres produits que ceux qu'on utilise actuellement, ce qui permettrait de démarrer de nouvelles productions dans le bâtiment existant aménagé. Les nouvelles productions permettraient donc de réaffecter le personnel occupé à l'activité plomb.

Monsieur PRIMOSIG précise qu'un certain nombre d'activités peuvent être inscrites dans le registre sans nécessairement passer par toute la procédure de demande de permis. Ici, c'était le cas. Les produits étaient autorisés et l'activité n'engendrait pas d'augmentation significative du risque.

Monsieur RENARD demande si avec la modification du réseau d'égouttage, les eaux usées industrielles seront bien déversées sans le bras de la Dendre.

La réponse est oui mais Monsieur VLAJCIC signale que c'est avec des contraintes. Pour modifier l'égouttage, il faut racheter une partie du Quai des Usines mais si on barre, il faut trouver une alternative pour le RAVeL.

On réfléchit également à désengorger le centre ville. Beaucoup de camions viennent par la ville et reprennent le même chemin pour repartir. Il y a un projet pour sortir par le contournement mais il y a aussi une autre possibilité pour arriver par une autre voie.

On est en train de regarder la faisabilité technique. On construit une usine nouvelle et les besoins logistiques sont nouveaux également.

Le nouveau système et l'ancien doivent être protégés par un système de ballons gonflables pour qu'en cas de risque de pollution, il n'y ait pas d'eau qui puisse quitter le site. Il y a aussi le fait qu'étant une usine Seveso, il faut pouvoir clôturer pour empêcher que tout un chacun puisse se promener sur le site sans problème. Il y a différents projets qui sont discutés actuellement.

Monsieur RASNEUR précise que pour HOGANAS l'activité est revenue au niveau de 2008. Cela va plutôt bien. Il n'y a pas d'évolution prévue pour l'instant.

Monsieur VLAJCIC ajoute que FLORIDIENNE CHIMIE S.A. a la volonté de vendre le terrain à côté d'HOGANAS, car elle n'a pas vocation à s'étendre. Les décisions doivent bientôt être prises.

Les riverains s'inquiètent de savoir s'il va y avoir une activité industrielle supplémentaire.

Monsieur COUPE signale que le bourgmestre avait dit qu'il y avait une possibilité de faire passer le terrain en zone d'habitat.

HOGANAS pense que ce n'est pas une bonne idée d'ajouter des habitations à cet endroit.

Monsieur VERHAEGHE suggère d'envoyer une lettre à la commune avec la signature de tous les riverains demandant que cette parcelle n'aille pas à une industrie.

4. Fixation de la date de la prochaine réunion et de l'ordre du jour

La date prochaine réunion est fixée au mercredi 19 octobre 2011 à 18h.

En ce qui concerne l'ordre du jour, outre le premier point classique qui est l'approbation du procès verbal de la réunion précédente, on pourra y aborder la pollution du sol, revenir sur le bruit, passer en revue les mesures de l'ISSEP et le bio monitoring de la population 2007-2009.

Cela risque peut-être d'être beaucoup pour une seule réunion, il faudra aussi prévoir le point approbation du règlement d'ordre intérieur mais en principe, ce point, tout comme l'approbation du procès verbal ne devraient pas prendre trop de temps si tout le monde a déjà apporté ses remarques.

5. Divers

Madame GLAUDE avait oublié de préciser en début de réunion que la règle essentielle pour un bon fonctionnement, était que les discussions se déroulent dans la convivialité et le respect mutuel mais manifestement, c'était une précision inutile puisque la réunion s'est passée dans cet esprit.

Elle remercie les participants.